



## Promesse de vente - Différence entre levée d'option et signature

-----  
Par Melodie75

Bonjour,

J'ai signé une promesse de vente unilatérale de vente et je suis un peu confuse sur les termes concernant la réalisation de la vente j'ai le choix entre :

- Soit par signature de l'acte authentique constatant le caractère définitif de la vente, accompagnée du versement par virement sur le compte du notaire chargé de recevoir l'acte authentique de vente

- Soit par levée d'option faite par le BENEFCIAIRE à l'intérieur de ce délai, suivie de la signature de l'acte authentique de vente dans le délai visé ci-dessus. Cette levée d'option sera effectuée par le BENEFCIAIRE auprès du notaire rédacteur de l'acte de vente par tous moyens et toutes formes ; elle devra être accompagnée, pour être recevable, du versement par virement sur le compte dudit notaire.

Les termes pour le choix de la levée d'option est claire mais si je choisis l'option signature de l'acte authentique, comment faire pour la solliciter ?

Un courriel au vendeur demandant de signer est-il suffisant ?

Puis-je la demander et signer si toutes les conditions suspensives à la charge du vendeur ne sont pas encore levées ?

Merci d'avance.

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous n'avez pas votre notaire qui peut vous renseigner ?

Que voulez vous faire : acheter le bien ?

Et quelles sont ces conditions à la charge du vendeur ? C'est vous qui les aviez demandées ou lui ?